

**SOCIETE FICUDIAIRE DE REVISION
ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOFIREC**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Immeuble le Thélème
500 Rue Léon Blum
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 389 657 941**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux janvier,
A 19 Heures,

Les associés de la société dénommée « SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DE RÉVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOFIREC », société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, divisé en 50 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- La société HOLDING CC, titulaire de 22 499 parts sociales en pleine propriété, représentée par son Président, Monsieur Claude CAZES,
- Monsieur Christophe GODDYN, titulaire de 5 999 parts sociales en pleine propriété,
- La Société CG HOLDING, titulaire de 16 500 parts sociales en pleine propriété, représentée par son Gérant, Monsieur Christophe GODDYN,
- Monsieur Rémi ARBONA, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- La Société V.S.R. HOLDING, titulaire de 1 250 parts sociales en pleine propriété, représentée par son Gérant, Monsieur Rémi ARBONA,
- Madame Marie-Claire GODDYN, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- La Société SIDOINE, titulaire de 1 250 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa Gérante, Madame Marie-Claire GODDYN,

de CC RNF
ncc AS
m

- Madame Agnès PIETRERA, titulaire de 1 250 parts sociales en pleine propriété,
- La société PL HOLDING, titulaire de 1249 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa Gérante, Madame Peggy LEFORT,
- Madame Peggy LEFORT, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude CAZES, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✚ *Constatation d'un apport de titres à une société holding,*
- ✚ *Modification corrélative des statuts,*
- ✚ *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le contrat d'apport de titres,
- le projet de statuts modifiés,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'apport de titres intervenu suivant acte sous signature privée en date du 3 novembre 2023, aux termes duquel Monsieur Claude CAZES a fait apport à la société dénommée HOLDING CC, société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 euros, ayant son siège social fixé à MONTPELLIER (34090), Saint Charles 601 D, 300 rue Auguste Broussonnet, immatriculée au Registre du commerce de MONTPELLIER sous le numéro 981 677 347, de la totalité des 22 499 parts lui appartenant dans le capital de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

cc d RA
AP M ACB

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts, dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL »

Le capital social est fixé à la somme de **CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 €)**.

Il est divisé en **CINQUANTE MILLE (50 000) PARTS SOCIALES de DIX EUROS (10 €) chacune**, entièrement libérées, réparties entre les associés de la manière suivante :

- à la société HOLDING CC,
vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales, ci.....22 499 PARTS

- à Monsieur Christophe GODDYN,
cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales, ci.....5 999 PARTS

- à la Société CG HOLDING,
seize mille cinq cents parts sociales, ci16 500 PARTS

- à Monsieur Rémi ARBONA,
une part sociale, ci.....1 PART

- à la Société V.S.R. HOLDING,
mille deux cent cinquante parts sociales, ci.....1 250 PARTS

- à Madame Marie-Claire GODDYN,
une part sociale, ci.....1 PART

- à la Société SIDOINE
mille deux cent cinquante parts sociales, ci.....1 250 PARTS

- à Madame Agnès PIETRERA,
mille deux cent cinquante parts sociales, ci.....1 250 PARTS

- à la Société PL HOLDING,
mille deux cent quarante-neuf parts sociales, ci1 249 PARTS

- à Madame Peggy LEFORT,
une part sociale, ci.....1 PART

Total égal au nombre de parts composant le capital social :50 000 PARTS

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs, et sont toutes entièrement libérées.

CC d RA
MCA AP
P

Les conjoints communs en biens des associés, apporteurs de deniers provenant de la communauté, ne manifestent pas l'intention d'être personnellement associés de la société, déclarant réserver expressément leurs droits patrimoniaux sur les parts attribuées à leur conjoint, ainsi que la revendication ultérieure de la qualité d'associé dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

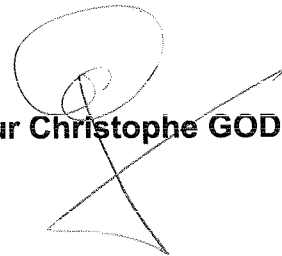
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants et les associés.

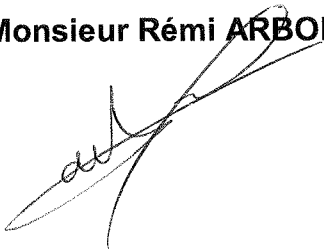
Monsieur Claude CAZES



Monsieur Christophe GODDYN



Monsieur Rémi ARBONA



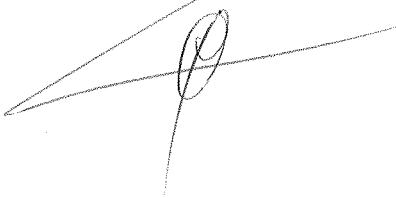
Madame Marie-Claire GODDYN



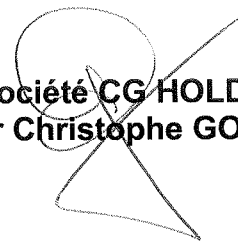
Madame Peggy LEFORT



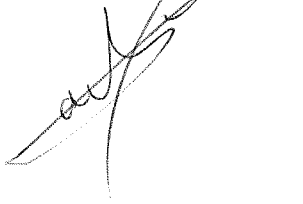
**Pour la société HOLDING CC
Monsieur Claude CAZES**



**Pour la société CG HOLDING
Monsieur Christophe GODDYN**



**Pour la société V.S.R.
Monsieur Rémi ARBONA**

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Madame Agnès PIETRERA

A handwritten signature in black ink, featuring two distinct, rounded loops followed by a short horizontal stroke.

**Pour la société SIDOINE
Madame Marie-Claire GODDYN**

A handwritten signature in black ink, showing a series of connected loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Pour la société PL HOLDING
Madame Peggy LEFORT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, open loop followed by a series of smaller, connected loops.

